

Semsamar : Avis d'information base nautique de Sainte-Rose

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

19 mars 2021

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions du décret 2004-308 du 29 Mars 2004 relatif aux concessions d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (C.A.N.B.T.), représentée par son Président, M. Guy LOSBAR sollicite, l'occupation du domaine public maritime sis sur le territoire de la commune de Sainte-Rose, pour l'aménagement et la construction d'une base nautique (dominante Kayak) sur une emprise totale de 650 m².

Cet équipement se situe sur le Boulevard maritime, Pointe Le Boyer entre le point de départ (coordonnées : long : 61°41'8"8 - lat. 16°20'05"5) et le point d'arrivée (long 61°41'37"0 - lat. 16°20'05"1).

Cet avis vaut pour avis d'information à la population de la commune de Sainte-Rose.